



**DRAVEIL
ESSENE**

Référence à rappeler
dans toute correspondance
Cabinet du Maire
VR/2010 -

Monsieur DUMARQUEZ Philippe
RTE
Directeur Système Electrique Normandie Paris
Bp 443
78055 St Quentin en Yvelines

Draveil, le 12 3 FEV. 2010

Monsieur le Directeur,

J'ai bien pris connaissance, ce jour, de votre réponse à mon courrier du 21 Décembre 2009 concernant les travaux de RTE en forêt de Sénart et je vous en remercie.

Je tiens également, pour ma part, à lever un malentendu.

Si les élus des communes riveraines du massif de Sénart sont très inquiets, ce n'est pas en raison d'une hypothétique création de nouvelles lignes à haute tension, dont j'ai bien noté qu'elle n'avait pas lieu d'être, mais parce que le mode opératoire, présenté par RTE, concernant les travaux de sécurisation des lignes existantes fait état, selon nos informations, d'un débardage sur une largeur d'environ 26 mètres de long du réseau électrique passant dans la forêt.

Si ce mode opératoire était retenu, on assisterait à une véritable « trouée » dans cet espace naturel, classé forêt de protection et à l'abattage d'arbres pour la plupart encore sains et emblématiques de notre patrimoine régional.

Si nous ne sommes pas opposés à la sécurisation des lignes électriques, nous souhaitons que les travaux se réalisent dans des conditions raisonnables, dans le respect de la forêt et en limitant au strict minimum les emprises au sol pour les besoins du chantier.

Je vous remercie, par conséquent, de bien vouloir m'apporter des précisions sur cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Forêt est classée !



Georges TRON
Député de l'Essonne
Maire de Draveil

Copie : Mr DREGE Directeur Général de l'ONF
Mr Jacques REILLER, Préfet de l'Essonne